

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du Jeudi 4 avril 2024

Nomenclature N° : 7,5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2024022

Présents : 27

Votants : 31

Objet : Attribution des subventions de projet aux associations

Le 4 avril 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 22 mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle ROLET-PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Murielle VIEYRA - Jean-Christophe MARMILLON – Nicole LOPEZ - Nadia LE BOURNOT - Christine DOS SANTOS – Ludovic LAFFONT - Benoît PANOT - Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON –Thomas KIEFFER – Salwa NASSER - Fabrice BARON – Rémi CROUZET – Yann LECOMTE - Youcef BOUABDALLAH, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christelle AMAND a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Marc PLISSONNEAU a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Stéphanie BISCARRA a donné pouvoir à Laurent LARREGAIN, Nathalie POULAIN a donné pouvoir à Estelle ROLET PARANT, Nessa DAVRAIN à Olivier BOUTON, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadia LE BOURNOT.

Le Conseil municipal entend l'exposé de Josépha BREBION.

La Commune met en œuvre un dispositif de subvention de projet venant financièrement au soutien des associations proposant des actions ponctuelles.

Ce type de subvention poursuit l'objectif d'inciter le tissu associatif local à constamment se mobiliser pour proposer de nouvelles activités pour leurs adhérents et de nouvelles actions pour la population.

L'année 2024 s'annonce inoubliable avec les Jeux Olympiques. Pour être au cœur de cet évènement, la Commune a lancé un appel à bénévoles qui a suscité une importante mobilisation des associations dourdanaises.

Les projets associatifs retenus et déclinés, ci-dessous, représentent un montant global prévisionnel de subvention de 16 615€.

Au-delà de deux ans de présentation pour des projets similaires, les montants sollicités sont présentés en fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2311-7,

Vu la charte de la vie associative approuvée par délibération n°DEL2022087 du Conseil municipal du 20 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission « Vie citoyenne » du 20 mars 2024,

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'ensemble des associations œuvrant au profit du territoire,

Considérant les demandes de subventions de projet formulées par les associations dourdanaises ci-dessous,

Maryvonne BOQUET et Thomas KIEFFER ne prennent pas part au vote en vertu de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des subventions de projet au titre de l'année 2024 qui en ont fait la demande comme suit :

1- ASSOCIATIONS à caractère sportif	SUBVENTION	INTITULE DU PROJET
BADMINTON LES FOUS DU VOLANT	2 000 €	Organisation d'un tournoi national pour toucher un maximum de joueurs et améliorer la visibilité du club et de ce sport
ENTENTE PONGISTE	500 €	Découvrir de façon ludique et festive la pratique du tennis de table dans le noir en musique
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400 €	Magym comprend deux cours Activités Physiques Adaptées sur prescription médicale et un cours gym cancer
INTENSIF	5 000 €	Festival World Powermoves Series, évènement majeur dans le monde du BBOYING, rassemblant des danseurs de talent du monde entier, culture hip hop
DOURDAN SPORT	965 €	La section de football adapté souhaite organiser un week-end cohésion d'équipe. Le projet consiste à consolider des liens entre joueurs et favoriser une démarche inclusive
JUDO	300 €	Rencontre amicale entre une quinzaine de clubs de judo des environs à destination des catégories pré-poussins (6 ans) à minimes (14 ans). Cette manifestation importante et attendue par tous qui a réuni plus de 330 judokas en 2023
TRACES DE PAS	500 €	Bal folk, stages de danse : cajun, bourrées, danse italienne, danse contredanses anglaises
Total 1	9 665 €	
2- ASSOCIATIONS à caractère culturel, scolaire, social, environnemental et du souvenir	SUBVENTION	INTITULE DU PROJET
COMPAGNONS PHILIPPIENS	350 €	Fête de la vannerie consiste à promouvoir la présentation des armes médiévales, leur maniement, leur fabrication et leur histoire, la présentation de l'arc et de l'arbalète au cours des guerres et les métiers artisanaux moyenâgeux
SECOURS CATHOLIQUE	400 €	1 à 2 sorties par an, d'une journée chacune pour découvrir des lieux remarquables (château et parc, monument...). Ce sont des moments qui favorisent les échanges entre bénévoles et familles et entre familles, des moments de détente pour les familles
SECOURS CATHOLIQUE	200 €	3 à 4 fois par an, faire connaître d'autres recettes habituellement cuisinées, en particulier des pays dont sont originaires les personnes accueillies
TETE DE L'ART	300 €	Organisation d'une soirée théâtre & débat pour traiter de l'environnement et de ses enjeux. En première partie pièce de théâtre et en deuxième partie, débat ouvert au public avec différents intervenants (comme M. Foucart journaliste au journal LE MONDE, Mme MASSON-DELMOTTE Directrice de recherche au CEA)
TETE DE L'ART	800 €	Récital jazz & classique
AMIS DU CHÂTEAU ET DU MUSEE DE DOURDAN	1 500 €	Réhabilitation du jardin de simples au château
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE DOURDAN	600 €	Organisation de la 4 ^{ème} édition du téléthon / tyrolienne avec achat de matériels
D'ART DE LAME	600 €	Equiperment et rénovation du décor de la troupe
Total 2	4 750 €	

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3- ASSOCIATIONS de Jumelage	SUBVENTION	INTITULE DU PROJET
JUMELAGE BAD WIESSEE	600 €	Réception d'un groupe de jeunes bavarois
JUMELAGE BAD WIESSEE	150 €	Fête médiévale
CHENE ET ERABLE	300 €	Achat du film pour projection du documentaire "marcheurs d'étoiles"
L'ENTENTE CORDIALE	1 000 €	Voyage officiel en Angleterre
L'ENTENTE CORDIALE	150 €	Fête médiévale
Total 3	2 200 €	
Total général (1+2+3)	16 615 €	

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le secrétaire de séance
Nadia LE BOURNOT

Le Maire
Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le : 18 AVR. 2024

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.